COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Séance du 4 avril 2014

Date de la convocation :

31 mars 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15 Nombre d'exprimés : 15

L'an deux mil quatorze le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

<u>Présents</u>: M. Padiolleau Jean-Luc, M. Adumeau Jean Claude, M. Bigot Patrick, Mme Morlec Chantal, M. Derogis Philippe, Mme Cambronne-Bobin Isabelle, Mme Cicutti Mireille, Mme Denis Isabelle, M. Galimant Christian, M. Gratteau Cédric, M. Massue Jean-Emmanuel, Mme Mauchien Shirley, M. Ménard Mathieu, Mme Roquin Michelle, Mme Bernier Marie

Secrétaire de séance : Mme Morlec Chantal

Ordre du jour :

- 1- Information des délégations de fonction des adjoints
- 2 Désignation des membres aux différentes commissions
- 3 Election des représentants du conseil municipal au CCAS
- 4 Election des délégués aux différents établissements de coopérations intercommunales
- 5 Vote des indemnités de fonction du maire et des adjoints
- 6 Information des délégations de signature au personnel administratif
- 7 Questions diverses

Monsieur le Maire sollicite la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour : subvention éclairage public. Proposition acceptée par le conseil municipal.

1 – Délégations de fonctions des adjoints

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des différentes délégations accordées aux adjoints :

Patrick Bigot : logements locatifs, bâtiments publics, relation avec les jeunes

Chantal Morlec : vies scolaire et périscolaire, culture

Jean Claude Adumeau: Urbanisme et voirie

Philippe Derogis: Relation avec les associations, sport, fêtes et loisirs, technologie de l'information

Les adjoints bénéficient également d'une délégation de signature leur permettant de signer tous documents se référant à leurs fonctions.

2 – Désignation des membres aux différentes commissions municipales

Les conseillers élisent les différents membres des commissions municipales, les vice-Présidents sont par la suite élus. Les commissions se composent tel que présenté en annexe. Il convient de préciser que les membres de la commission associations sont référents d'associations locales ainsi :

Cédric Gratteau sera référent du comité des fêtes, gym et loisirs et APE

Mireille Cicutti: « La sauvegarde du château », « La Loire », association « St Martin »

Philippe Derogis et Michelle Roquin : club de Football.

3 – Elections des membres au Centre communal d'action sociale

Le Maire propose aux conseillers municipaux d'élire les membres du conseil municipal qui siègeront au conseil d'administration du CCAS.

Sont ainsi élus à l'unanimité:

Patrick Bigot, Isabelle Denis, Isabelle Cambronne-Bobin, Mireille Cicutti, Chantal Morlec et Michelle Roquin.

4 – Election des délégués aux différents établissements de coopérations intercommunales

SIEIL : Délégué titulaire Délégué suppléant

Monsieur GRATTEAU Cédric, Monsieur MASSUE Jean-Emmanuel

SATESE: délégué titulaire Déléguée suppléante
Monsieur PADIOLLEAU Jean-Luc Madame CICUTTI Mireille

SIAEP: Délégués titulaires Délégués suppléants :

Monsieur DEROGIS Philippe Monsieur PADIOLLEAU Jean-Luc Madame BERNIER Marie Monsieur ADUMEAU Jean Claude

Monsieur MENARD Mathieu Monsieur BIGOT Patrick

SITS: Déléguées titulaires Délégués suppléants

Madame MORLEC Chantal Monsieur GRATTEAU Cédric Madame ROQUIN Michelle Madame CICUTTI Mireille

Syndicat du bassin de la Cisse et ses affluents :

délégué titulaire déléguée suppléante
Monsieur GALIMANT Christian Madame DENIS Isabelle

5 – Indemnités des Adjoints

le code général des collectivités territoriales fixe des taux maximums et il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

le conseil municipal décide, à l'unanimité :

• de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

Maire: 31% Adjoints: 8,25 %

- dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal précédent.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

6 – Délégation de signature du personnel administratif

Le Maire informe les conseillers municipaux que l'agent communal rattaché à l'Etat Civil aura délégation de signature pour les actes et documents s'y référant.

7 – Eclairage public

Monsieur Adumeau donne connaissance au conseil municipal du dossier relatif aux travaux prévus concernant la poursuite de mise en conformité des armoires électriques, des changements d'ampoules en lampes éco d'énergie, de la création de points d'éclairage et de l'extension du réseau électrique.

Monsieur le Maire signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du SIEIL au taux de 50%. Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux
- sollicite l'aide du SIEIL pour le financement du projet
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

8 – Questions diverses

• Conseil communautaire: Le 17 avril prochain auront lieu les élections à la CCVA, les conseillers communautaires, dans les communes de moins de 1 000 habitants, sont calqués sur l'ordre du tableau municipal. Ainsi le Maire est automatiquement en position d'être candidat. M. Verne, qui brigue la place de Président, cherche à constituer une équipe et propose à M. Padiolleau la charge de Vice-Président. Sachant que seuls 10 Vice-Présidents seront élus, il est important de saisir cette opportunité pour représenter les petites communes de la CCVA et tout particulièrement Montreuil. Compte tenu des charges professionnelles et électives, M. Padiolleau ne souhaite pas assumer cette mission et propose de démissionner du conseil communautaire permettant ainsi à M. Bigot 1er adjoint et Mme Morlec 2ème adjointe de poser leur candidature en tant que délégués titulaire et suppléant.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 18 avril à 19 heures La séance est levée à 20h 30

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot – 1er Adjoint	Chantal Morlec – 2ème Adjoint
Jean Claude Adumeau — 3ème Adjoint	Philippe Derogis — 4ème Adjoint	Marie Bernier
Isabelle Cambronne-Bobin	Mireille Cicutti	Isabelle Denis
Christian Galimant	Cédric Gratteau	Jean-Emmanuel Massue
Shirley Mauchien	Mathieu Ménard	Michelle Roquin